Le gouvernement rattrapé par les affaires

Assurément, Abdelmalek Sellal est à la tête du gouvernement le plus faible, le plus décrié et le plus «invisible» depuis l'indépendance ! Outrageusement dominé par des technocrates, une tendance qui s'est considérablement accrue depuis le remaniement inattendu du 5 mai 2014, l'exécutif actuel offre cette image ambivalente d'un «directoire» sans aucune consistance politique mais qui, en si peu de temps, aura cumulé tant de ratages, de désaveux, de scandales et de contradictions.

Rien que durant la semaine en cours, l'on peut évoquer le procès de l'autoroute Est-Ouest dont l'arrêt de renvoi cite l'actuel ministre des Transports Amar Ghoul. C'était hier lundi. Le même jour, et cette fois à l'Assemblée populaire nationale, la présentation d'un projet de loi sur le livre se transformera en un procès public contre la ministre de la Culture et l'événement phare dont elle a la charge, «Constantine, capitale de la culture arabe». Cette grandiose manifestation, qui a mobilisé une enveloppe financière astronomique, n'a, en fait, jamais cessé de faire parler d'elle : des attributions de marchés contestées, des projets d'infrastructures inachevés, une «épopée» d'ouverture controversée à juste titre ; bref, un vrai fiasco, en somme.

Même le ministre des Sports n'a pas réussi à tenir un engagement public, plus exactement à s'imposer devant le président de la Fédération algérienne de football ! Tahmi annonçait publiquement, en effet, et sur le ton le plus affirmatif qui soit, que la finale de la Coupe d'Algérie aura bel et bien lieu le 1er mai 2015 au stade du 5-Juillet. Quarante-huit heures plus tard, c'est via un laconique communiqué que la FAF nous apprendra que la finale aura (plutôt) lieu au stade Tchaker de Blida, et le 2 mai 2015 ! Un désaveu public que couronnera l'inacceptable recul de Abdelmalek Sellal lui-même qui avait fini par céder face à une campagne frénétique et moyenâgeuse, menée par une cohorte d'islamistes salafistes contre une banale note du ministre du Commerce concernant une précédente et illégale note, prise clandestinement par un ex-ministre du Hamas, et qui imposait des autorisations «supplémentaires» pour la vente de boissons alcoolisées.

En procédant au gel de la note de Amara Benyounès, Sellal aura non seulement désavoué son ministre, mais aussi inauguré une dangereuse méthode de gestion des affaires de l'Etat. Un Etat ne recule pas, ne se déjuge pas. A fortiori, face à de dangereux extrémistes religieux et en temps de paix, en plus !

Kamel Amarni

AFFAIRE DE L'AUTOROUTE EST-OUEST

Le colonel Khaled face au juge

Sans surprise, le procès de l'affaire de l'autoroute Est-Ouest a entamé, hier, sa vitesse de croisière. Ainsi, deux faits marquants ont caractérisé ce second jour du procès. Il s'agit de l'audition de deux mis en cause dans cette affaire, en l'occurrence M. Khaled, l'ex-colonel du DRS, et Chani Medjdoub, et la stratégie mise en place par le magistrat Tayeb Hellali pour arracher le maximum d'aveux, dans un dossier qui reste, aux yeux de tous les observateurs, très «complexe».

Abder Bettache - Alger (Le Soir) - Les auditions ont été entamé dans l'après-midi, juste après la fin de la lecture de l'arrêt de renvoi. Un document de 152 pages qui a nécessité une journée et demie de lecture. Le premier appelé à la barre était le colonel Khaled.

Un ex-officier supérieur de l'ANP, ayant occupé, pendant une dizaine d'années, le poste de conseiller du ministre de la Justice en sa qualité de colonel du DRS. Son appel à la barre par le président du tribunal criminel, M. Tayeb Hellali, pour son audition a surpris plus d'un. Personne en s'attendait que l'ex-officier supérieur de l'ANP soit le premier à être entendu par le tribunal criminel, d'autant que le mis en cause a été poursuivi pour des chefs d'inculpation relevant de la correctionnelle. Brun, longiligne, et portant un costume sombre, le colonel Khaled, de son vrai nom Ouazane Mohamed, a entamé son témoignage en relatant son parcours professionnel. «Je suis sortant de l'Ecole nationale d'administration de la filière diplomatie. Pour des raisons familiales, j'ai effectué une carrière de militaire et depuis, j'ai assuré plusieurs responsabilités tant en Algérie qu'à l'étranger, jusqu'à mon dernier poste en ma qualité de conseiller au niveau du ministère de la Justice», explique-t-il. C'est à ce moment précis que le magistrat lui demande de lui raconter sa relation avec Chani Medjdoub. Mais, l'ex-colonel du DRS a insisté auprès du magistrat pour expliquer notamment la nature de sa relation avec l'ex-secrétaire général du ministère des Travaux publics, M. Mohamed Bouchama.

«Ma relation avec Chani était familiale»

Le témoignage du colonel Khaled est attentivement suivi par l'assistance. De par le poste de responsabilité au moment des faits, son témoignage est considéré, dès lors, comme capital pour «comprendre les dessous de cette affaire».

Poursuivant son témoignage, il relate au tribunal comment il a connu Chani : «C'était après qu'il fut rentré en Algérie et vidé son mandat d'arrêt dans l'affaire du Fonds algéro-koweïtien pour l'investissement (FAKI). Chani a été condamné et s'est pourvu en appel. On m'a demandé de l'aider au début, ce que j'ai refusé en disant à des amis communs qu'il fallait suivre la procédure. C'est ce qui a été fait.»

Et de poursuivre : «J'ai connu Chani en 2006. Et Bouchama, depuis une quarantaine d'années. Chani est venu me voir pour lui présenter Bouchama, alors secrétaire général du ministère des Travaux publics. J'ai refusé jusqu'à ce qu'il le rencontre à travers Melzi. Ensuite, Chani m'a informé de sa rencontre et je l'ai accompagné par la suite. Chani a présenté à Bouchama la série de blocages rencontrés par les Chinois dans le projet de l'autoroute.»

A ce moment précis, le juge Tayeb Hellali l'interrompt : «Comment se fait-il que tout colonel que vous étiez et de surcroît conseiller au ministère de la Justice, vous interveniez pour le compte de quelqu'un qui est poursuivi en justice ?» «Absolument pas, M. le président. Je ne suis pas intervenu pour lui et en plus, c'est une fois qu'il a réglé ses problèmes avec la justice. Ma relation avec Chani Medjdoub était purement familiale. C'était presqu'un cousin. Il venait chez moi et connaissait toute ma famille», rétorque-t-il.

«J'étais reçu par Omar Bongo»

En parfait connaisseur du dossier, le juge Hellali rappelle à l'inculpé toutes les sommes qu'il a perçues de Chani (1,8 milliard, achat de villas, etc). Une accusation que l'ex-colonel a réfutée, d'où la réaction du juge : «Il vous a payé pour service rendu.» Une déclaration que le mis en cause a encore une fois rejetée.

Il est 15 h 45. L'audition de l'ex-colonel dure depuis une heure et quelques minutes. Le procureur de la République tente, lui aussi, d'arracher des vœux. Mais en vain.

L'accusation demande à l'accusé où il rencontrait Chani, «à la maison, au ministère, sachant qu'il était poursuivi pour dilapidation de deniers publics et avec la sensibilité du poste que vous occupiez ?» A chaque fois, il les rejette. Chani Medjdoub est le second mis en cause à être appelé à la barre. Moment de vérité. Mouvement des robes noires. Tous les regards sont braqués vers le mis en cause. Que dira-t-il ? Et surtout qui est Chani Medjdoub ? Ce dernier, maîtrisant l'art de la communication, présente son CV.

«Je ne suis pas un inconnu en Algérie. Le colonel Khaled est le dernier élément des services de sécurité que j'ai connu. J'ai des amis dans ces services depuis les années 1990. Je suis un financier respecté sur la place luxembourgeoise. J'étais à la tête d'une délégation chinoise qui a visité le Gabon et j'étais reçu par feu Omar Bongo», dira-t-il. Il explique au juge ses activités et ses relations de travail avec le Chinois.

Il fait part, également, des conditions de son interpellation, de sa détention et les «tortures morales subies». Au juge, il dira que ce dossier est «politique et moi je n'ai rien à voir dedans. Je suis un financier et un homme d'affaires». Puis il éclate en sanglots, lorsqu'il évoque sa mère et ses enfants. Grande émotion dans la salle. L'audition de Chani se poursuit. Il est 17h 15. Le juge passe à l'offensive et pousse l'accusé à la contradiction, notamment sur cette question d'argent qui lui a été versé par les Chinois.

«L'argent qui vous a été versé par les Chinois ne concerne que le projet de l'autoroute, il n'y a aucun document sur le Gabon», lui dit le juge Hellali. Chani marque un temps d'arrêt. Sa défense intervient et demande la suspension de l'audition. Cette dernière est suspendue pour qu'elle soit reprise aujourd'hui.

A. B.

PASSATIONS DE MARCHÉS DANS LE SECTEUR DE LA CULTURE

Les députés du PT accusent Labidi

Les députés du PT ont pris le relais de la secrétaire générale du Parti pour accabler la ministre de la Culture, Nadia Labidi.

M. Kebci - Alger (Le Soir) - Des parlementaires qui, comme il fallait s'y attendre, ont saisi l'examen, hier lundi, en plénière, du projet de loi relatif aux activités et au marché du livre, pour porter l'estocade à la ministre. A contrario de ce que cette dernière escomptait, elle qui avait sommé Louisa Hanoune, par lettre, d'apporter les preuves de ses accusations ou de les retirer au risque de la traîner devant les tribunaux.

C'est ainsi que le chef du groupe parlementaire du PT a saisi le temps d'intervention qui lui était imparti, pour répliquer à Nadia Labidi. Une riposte «musclée» puisque Djelloul Djoudi, et malgré les rappels à l'ordre du président de séance, Mohamed-Larbi Ould-Khelifa qui l'invitait à se limiter à l'ordre du jour, a plus que confirmé les propos de Hanoune étalés l'avant-veille. Dénonçant de prime abord la fameuse «lettre de menace» de la ministre portant le sceau de la République et remise au domicile de la secrétaire générale et au siège national du parti par des gens au ton «menaçant», Djoudi a relevé «l'ignorance» totale de cette affaire par le Premier ministre. Ceci avant qu'il n'aille au «fond» des accusations portées par Hanoune contre Labidi, empreintes d'un «conflit d'intérêt» du fait «d'incompatibilité», selon elle, de la fonction de ministre avec celle de propriétaire d'une société de production, Procom International.

C'est ainsi que le chef du groupe parlementaire du PT parle d'une émission hebdomadaire, «Saha Lahbab», produite par cette société, qui passe chaque vendredi sur l'ENTV, d'un film, *Le Patio*, qui, malgré son refus par la commission de lecture du commissariat de Constantine, capitale de la culture arabe 2015 pour conflit d'intérêts, a été «repêché». Comment ? Djoudi explique que la ministre a alors changé le nom du producteur du film en l'attribuant à Sid-Ali Mazif qui n'est, selon lui, que le «directeur de la production au sein de Procom international». Astuce via laquelle ledit film a été «facturé» à pas moins de 12 milliards de centimes alors que, a estimé le député du PT, son prix «ne peut excéder les 6 milliards, selon des gens du métier».

Mais pas que cela, la ministre de la Culture a, toujours selon Djoudi, fait «abstraction» de l'instruction du Premier ministre de la nécessité pour les Epic de rentabiliser leurs activités, en mettant «gratuitement» à la disposition de l'ambassade américaine à Alger le TNA trois jours durant pour les besoins du spectacle *El Gusto*. Seulement, cette «bienséance» de la ministre n'a pas été sans «retour d'ascenseur» de la représentation diplomatique américaine qui a, selon toujours l'orateur, concédé au fils de la ministre «une bourse d'études aux Etats-Unis».

Il y a aussi le «cachet» mirobolant de 17 milliards de centimes perçu par le chef de l'Orchestre symphonique national, Amine Kouider. Ce à quoi le gouvernement a, pourtant, opposé son «niet» lors d'un Conseil des ministres. Un chef de l'OSN, par ailleurs, «conseiller de la même ministre pour une mensualité mirobolante de 50 millions de centimes en sus d'autres avantages» dont une «formation en Chine», a poursuivi Djoudi qui parle également de «favoritisme» dont bénéficient certaines associations proches de la ministre. Et de donner en exemple l'association Nouba dont Labidi serait membre fondatrice et qui a bénéficié d'une enveloppe de 800 millions de centimes sous prétexte de «financer des ateliers». Une autre membre de la même association, réalisatrice, a bénéficié d'un milliard deux cents millions de centimes pour un film produit dans le cadre de Alger, capitale de la culture arabe, en 2007 et en course pour Constantine, capitale de la culture arabe de cette année.

En dénonçant ces conflits d'intérêts, le chef du groupe parlementaire du PT affirme que la parti ne fait qu'accomplir ses missions. «On défie la ministre d'aller en justice», lance-t-il.

M. K.